

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DES SCIENCES HUMAINES
DU 12 AVRIL 2017**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : BONFAIT Olivier, CHAPPÉ Julien, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JÉGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFÈBVRE Sabine (*procuration à Arianna ESPOSITO*), LELEU Arnaud (*procuration à Julien CHAPPÉ*), MINONDO-KAGHAD Brigitte, RAUWEL Alain, SALÈS-WUILLEMIN Édith, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

Usagers : ADAMIAK Ambre, COLSON Marie-Hélène, DEVRY Pierre (*procuration à Ambre ADAMIAK*), DUARTE Marion, GRENOUILLET Marius, HOMMEY Mathilde (*procuration à Jeffrey THOMAS*), LACROIX Candice, LAMANT Élodie, THOMAS Jeffrey.

Personnels BIATSS : CLAIR Florence, HERRSCHER France, PAULUS Michèle.

Membres extérieurs : LOCHOT Éliane, MAGNIEZ Sophie.

Absents excusés : CAMBERLIN Pierre, CHAHRAOUI Khadija, THIBAUT Jean-Pierre, AMA Jean-Baptiste, DELAGE Juliette, DOLE Loïc, PICHON Valentin, BESSE Pierre, DAURE Pierre-Henri, GUICHARD Vincent, THIERRY Anne.

Invités : CHAPOTOT Sandrine, EL HANBALI Youssef, SALVADORI Philippe (*Président du Conseil*).

Secrétaire de séance : Perrine KOSSMANN.

1. Approbation du PV du conseil du 15 février 2017.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Retour de l'offre de formation

Le plan de formation à 29091 heures a été adopté.

Des précisions budgétaires seront annoncées en juillet par la présidence de l'université, après l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Notamment les critères d'ouverture et fermeture des cours seront de nouveau précisés.

L'UFR a revu à la baisse sa participation au financement des heures d'enseignement de la licence professionnelle « formateur en milieu professionnel » co-portée avec Agrosup, pour s'aligner sur l'effort inférieur consenti par son partenaire, qui dispose pourtant de davantage de moyens. L'UFR ne financera que 300 heures au lieu des 370 initialement prévues.

Pour répondre aux exigences de l'accréditation, le département de psychologie a dû compresser son volume horaire d'enseignement d'environ 200 heures en M1 grâce à la mise en place d'un tronc commun. Ces heures seront transférées sur les TD de L1, afin de maintenir le 13^e groupe qui était voué à disparition en conséquence des coupes budgétaires.

La procédure APB a révélé une poussée des demandes dans tous les domaines couverts par l'UFR, sauf la sociologie, où la capacité d'accueil restrictive semble avoir joué un rôle dissuasif.

3. Nouvelle UE d'ouverture

Le directeur de l'UFR annonce qu'en histoire, la compression de 70 heures du volume horaire d'enseignement du Master MEEF permettra de dégager les heures nécessaires pour rouvrir l'UE ouverture « Approche de l'histoire » accessible aux étudiants non historiens, qui a fonctionné en 2012-2013 et est regrettée par les UFR de Lettres et de Langues.

Le directeur de l'UFR présente ensuite la création d'une nouvelle UE d'ouverture transdisciplinaire qui pourrait être intitulée « anthropologie culturelle » et sera proposée sur 2 semestres, sur le créneau des UE d'ouverture, de 17h à 19h. Elle représentera un volume de 36 heures d'enseignement par semestre, et sera composée de trois modules de 12h, un d'histoire, un de sociologie et un de psychologie. Le public visé se situerait de préférence en L2, mais les autres niveaux ne sont pas exclus et une évolution sur deux années est à envisager. Ce dispositif présente l'avantage de répondre à l'exigence ministérielle d'affichage d'interdisciplinarité.

Mme Jégou intervient pour relayer une question de M. Stein, qui souhaite savoir s'il serait possible de réinjecter les heures perdues en Master MEEF d'histoire et géographie en L3 d'histoire. Le directeur de l'UFR répond que cette question doit faire l'objet d'un débat au sein du département d'histoire, mais qu'il n'est pour sa part pas favorable à ce que la L3 se fasse dicter son programme par les concours de l'enseignement. Ce point est approuvé par M. Vigreux.

Mme Jégou précise que ces heures pourraient servir à de la préparation méthodologique et ce alors que l'ESPE demande une grosse réduction des heures de préparation aux concours de l'enseignement en histoire et géographie (70 heures). Le directeur de l'UFR répond que le volume horaire de préparation au CAPES et à l'agrégation d'histoire et géographie lui semble acceptable en l'état, car le désengagement progressif de l'ESPE dans le financement des heures a été compensé par l'ouverture de la préparation à l'agrégation.

4. Préparation du DOM (Dialogue Objectifs Moyens)

Le directeur de l'UFR relaie les propos du président de l'Université, qui a annoncé que les campagnes d'emploi des deux années à venir seront « quasi blanches ». Les postes d'enseignants-chercheurs vacants seront donc gelés, ce qui signifie également qu'il n'y aura pas non plus de recrutement d'ATER.

Au sein de l'UFR, sont vacants :

_ en musicologie, un poste de MCF et un poste de PU

_ en psychologie, un poste de MCF et un poste de PU

En histoire, un poste de PU en histoire moderne est gelé.

En histoire de l'art et archéologie, se profile pour septembre 2018 le départ à la retraite de Daniele Vitali, PU d'archéologie.

Par ailleurs, le signalement des besoins n'est pas pris en compte par les services centraux : tous les ans depuis quelques années, l'UFR Sciences humaines fait une demande de poste de PRAG en anglais, qui n'est jamais accordée.

Le directeur de l'UFR propose en conséquence de pratiquer un « gel dynamique », en faisant des propositions qui ne coûtent rien et pourvoient à des postes sans dégel. Comme avec les nouvelles maquettes, des situations de sous-service se profilent dans les départements d'histoire et de géographie, l'idée serait d'en profiter.

La mise au concours du poste de PU d'archéologie de Daniele Vitali doit être obtenue, car ce poste a une importance majeure au sein de l'UMR 6298 Artéhis, dans la mesure où en dépend l'implication de l'unité dans les grands chantiers archéologiques régionaux (Bibracte, Alesia).

La demande pour les deux postes en psychologie sera présentée plus tard, afin de réfléchir à une articulation nette entre ces postes et le projet I-SITE.

En musicologie, la mise au concours des postes de PU et de MCF, selon les Vice-Présidents en charge de ces questions, a pour condition le retour à l'harmonie entre les enseignants-chercheurs au sein du département. Le directeur de l'UFR envisage d'accueillir Max Noubel, un collègue musicologue MCF à l'ESPE, département MEEF, qui effectue 95% de son service dans l'UFR Sciences humaines et seulement 5% à l'ESPE. Il a demandé à basculer dans l'UFR. Ce transfert se ferait « en échange » d'un poste gelé dans l'UFR Sciences humaines, qui passerait à l'ESPE. Les Vice-présidents en charge de ces questions ont confirmé la viabilité de cette solution, si la demande est formulée et qu'elle recueille l'aval du Conseil académique.

En histoire, les modernistes se répartissent de la manière suivante : 1 poste de PU gelé, 1 PU, 2 MCF, 1 PRAG. Or, le nombre d'HTD d'histoire moderne nécessaires ne correspond qu'à 3,9 supports. Heureusement, M. Salvadori bénéficie d'une décharge afin de remplir ses fonctions de directeur de l'UFR, mais même ainsi le PRAG d'histoire moderne, M. Vignaud, n'assure des enseignements d'histoire moderne que pour une moitié de son service. Le projet serait donc de transformer le poste de PU gelé en poste de MCF en histoire moderne, fléché recrutement PRAG, avec pour spécialité l'histoire des sciences modernes, la spécialité de M. Vignaud. Le futur MCF contribuerait ainsi au 3^e axe de recherche du Centre Chevrier.

Par ricochet, il serait ensuite possible de faire basculer le poste de PRAG en anglais au sein de l'UFR, pour répondre à la demande faite depuis quelques années et refusée par les services centraux

Le doyen informe qu'il a fait une proposition en ce sens aux vice-présidents chargés de ces dossiers, et qu'elle semble leur agréer.

M. El Hanbali expose ensuite les besoins en personnel administratif. Un poste de secrétariat est vacant pour les services, mais il ne sera pas fait de demande de titulaire cette année, car Coline Prisca, contractuelle actuellement sur le poste, prépare les concours de recrutement de la fonction publique. Si elle est reçue aux concours, elle sera titulaire à partir de septembre, sinon son contrat sera renouvelé pour un an et un titulaire sera recruté pour la rentrée 2018.

Mme Paulus part à la retraite le 17 mai, et nous tenons à saluer ici ses hautes compétences et son dévouement dans l'exercice d'une fonction majeure de l'administration de l'UFR. Son poste a été mis au mouvement pour recruter un remplaçant qui entrera en fonction au 1^{er} septembre. Compte tenu de la lourdeur des responsabilités, ce poste ne peut être confié qu'à un titulaire.

Le poste de Mme Dutartre va devenir vacant à la fin novembre 2017 pour cause de retraite. Une demande de nomination de titulaire sera déposée, mais il y a un fort risque que le poste soit confié à un contractuel jusqu'au 31 août 2018 et qu'ensuite seulement un titulaire soit recruté.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, le directeur de l'UFR propose de demander a minima la reconduction de la somme qui a été allouée cette année, c'est-à-dire 101000 €. Il va de soi qu'un budget supérieur serait seul à même de répondre correctement aux besoins d'une UFR comme la nôtre.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions (celles d'Éliane Lochot et Sophie Magniez).

6. Postes d'ATER

Le directeur de l'UFR rappelle qu'une lettre de cadrage du président de l'Université précise qu'il n'est pas possible de faire de demande de poste d'ATER sur des postes gelés, mais seulement sur des postes vacants, par mutation ou promotion. Deux postes seraient, à cette date, susceptibles de se libérer, un en histoire de l'art et archéologie, l'autre en histoire contemporaine, et les demandes d'ATER ont été faites en conséquence. Pour les autres disciplines, où des demandes d'ATER sociales ont été émises, la situation pose déjà problème en psychologie et va également poser problème en histoire contemporaine, où se profilent pour la rentrée prochaine trois décharges de service.

M. El Hanbali précise que la situation va être d'autant plus complexe que depuis 2 ans, le plafond d'heures d'enseignement qui peuvent être confiées à des vacataires est de 22% du volume total d'enseignements dans chaque composante.

Mme Minondo-Kaghad et Mme Sales-Wuillemin soulignent que les maquettes d'enseignement équivalent à des contrats et doivent être honorées, mais le directeur de l'UFR les informe qu'il a été clairement dit par la présidence qu'il était possible de n'honorer les maquettes qu'à 80%, chose que nous faisons d'ailleurs pour certains parcours à petits effectifs.

D'autre part, la rentrée 2017 s'annonce très difficile, car le plan de retour à l'équilibre projeté par la présidence de l'Université prévoit de sortir du déficit en 2018, ce qui impliquerait des coupes sans commune mesure avec ce qui a déjà eu lieu.

7. Master et DU de psychologie

Avant de passer au point suivant, le directeur de l'UFR fait une parenthèse d'information sur la question des effectifs limités à un numerus clausus en Master 1 de psychologie. Fin janvier, décision a été prise en conseil d'administration de limiter les effectifs en Master 1 à un numerus clausus à partir de la rentrée 2017 pour s'aligner sur les autres universités. Cette décision pose problème, car les étudiants refusés n'auront pas eu le temps de candidater pour s'inscrire ailleurs pour la rentrée prochaine. En psychologie, le numerus clausus voté, de 114 étudiants, a donc été refusé unanimement par les enseignants-chercheurs, puis les étudiants ont fait pression auprès de la présidence et ont fini par obtenir un report d'un an pour son application en M1. Il doit néanmoins entrer en vigueur à la rentrée 2018, ce qui implique d'informer très rapidement sur les critères de sélection et aussi d'afficher le classement des étudiants dès la L2 et non plus seulement en L3.

Mmes Sales-Wuillemin et Minondo-Kaghad expliquent qu'il existe deux DU en psychologie, dont l'un offrait une passerelle pour les étudiants entre le M1 et le M2 de leur choix et n'a plus de raison d'être, puisque désormais les étudiants doivent se spécialiser dès le M1.

En revanche, le deuxième DU est réservé aux étudiants qui ont fait un M2 recherche avec 500 heures de stage en laboratoire de recherche. Pour obtenir le titre de psychologue, ils doivent en outre effectuer un stage de 500 heures en cabinet, ce qui leur est impossible compte tenu de la pesanteur du M2 recherche. Le DU leur octroie une année pour faire ce stage en cabinet. Les enseignants-chercheurs du département de psychologie demandent donc son maintien.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

8. Point financier et subventions

Subvention pour le laboratoire Théma par le département de géographie : avalisée à l'unanimité.

M. Bonfait rappelle une demande de subvention d'Isabelle Marinone datée du 15 février 2017, pour l'impression du catalogue de l'exposition réalisée par les étudiants de L3 du département d'histoire de l'art et archéologie en collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon. Il s'agissait d'un projet pédagogique. La demande portait sur un montant 800 €.

En l'absence de documents, et sous réserve de vérification, le Conseil d'UFR vote à l'unanimité le principe d'une subvention de 500 € pour répondre à la demande d'Isabelle Marinone.

5. Calendrier de l'année universitaire 2017-2018

M. El Hanbali rappelle que le calendrier de l'année universitaire est élaboré en concertation avec les UFR Lettres et Langues et attire l'attention sur la difficulté de caler une deuxième session d'examens en respectant le temps de battement requis après les examens de première session, semestre 2, à cause des jours fériés au mois de mai.

Un débat s'engage.

Vote sur la date de rentrée : une majorité se prononce pour le 4 septembre.

Vote sur la date de la fin des examens de seconde session : une majorité se prononce pour le 30 juin.

9. Questions diverses

M. Bonfait exprime ses craintes quant au fonctionnement de l'école doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps, constituée dans le cadre de la COMUE, qui rassemble 14 unités de recherche, dont 3 relèvent spécifiquement de l'UB et 8 spécifiquement de l'UBFC. Ces unités de recherche ont des logiques de recherche différentes et M. Bonfait souhaite alerter sur la mise en place d'une dynamique de combat des petits contre les gros, qui s'est révélée à l'occasion de la distribution des contrats doctoraux : petites ou grosses unités en ont reçu un nombre sensiblement égal, sans rapport avec leur taille. Le risque selon lui est que les étudiants ne s'inscrivent pas en Master à l'UB, sachant par avance qu'il y aura très peu de contrats doctoraux disponibles.

Mme Sales-Wuillemin insiste, elle, sur la nécessité de soutenir des dynamiques plutôt que de reproduire des situations établies.

La séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance


Perrine KOSSMANN

Le Doyen de l'UFR


Philippe SALVADORI